

**SEANCE DU 06 MARS 2018**

**L'an Deux mil dix-huit, le six mars à dix-huit heures trente minutes,**

Le Conseil Municipal de la Commune d'ARS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence d'Hélène TOURNADRE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 février 2018

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de votes : 12

**PRESENTS** : Mme H. TOURNADRE, M. M. AMIAUD, Mme S. DEMAIL-SOUCHET, MM. T. LACOMBE, J. BONNET, J. COLIN, F. BEAUDUIN, H. LAVILLE, Y. BASSON, Mme M. LAGARDE

**ABSENTS** : L. DUCHENE, X. JOURDAIN, Mme M. HUBERT, M. P. ROY, Mme V. TROQUEREAU

M. L. DUCHENE a donné pouvoir à M. M. AMIAUD

M. X. JOURDAIN a donné pouvoir à M. T. LACOMBE

M. T. LACOMBE a été nommé secrétaire de séance

**ORDRE DU JOUR****BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2017  
2018-03D N 7.1**

Madame la Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis, de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recette et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

✓ **Approuve** le compte de gestion du budget communal du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

<b>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL 2017</b>	<b>2018-04D N 7.1</b>
---	-----------------------

Le Conseil Municipal d'Ars réuni sous la Présidence de **Madame Michèle LAGARDE**, délibérant sur le compte administratif du budget principal de la commune de l'exercice **2017** dressé et présenté par Madame Hélène TOURNADRE, Maire ; après avoir rappelé la dissolution du CCAS au 31 décembre 2016 ainsi que le transfert de la compétence assainissement au 31 décembre 2016 à la nouvelle communauté d'agglomération de Grand Cognac, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Madame la maire étant sortie au moment du vote.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2017</b>						
<b>LIBELLES</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>ENSEMBLE</b>	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
RESULTAT CLOTURE 2016 (BUDGET PRINCIPAL)	124 552.33 €			140 198.80 €	124 552.33 €	140 198.80 €
RESULTAT CLOTURE 2016 (BUDGET ASSAINISSEMENT)	33 499.71 €			110 917.59 €	33 499.71 €	110 917.59 €
RESULTAT CLOTURE 2016 (BUDGET CCAS)				406.31 €		406.31 €
TOTAL RESULTATS REPORTES 2016	158 052.04 €			251 522.70 €	158 052.04 €	251 522.70 €
OPERATIONS DE L'EXERCICE	231 627.94 €	257 265.28 €	502 898.46 €	585 772.72 €	734 526.40 €	843 038.00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2017		<b>25 637.34 €</b>		<b>82 874.26 €</b>		<b>108 511.60 €</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>389 679.98 €</b>	<b>257 265.28 €</b>	<b>502 898.46 €</b>	<b>837 295.42 €</b>	<b>892 578.44 €</b>	<b>1 094 560.70 €</b>
RESULTAT DE CLOTURE 2017	132 414.70 €			334 396.96 €		201 982.26 €
RESTES A REALISER	88 478.34 €	137 007.31 €	- €	- €		48 528.97 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>478 158.32 €</b>	<b>394 272.59 €</b>	<b>502 898.46 €</b>	<b>837 295.42 €</b>	<b>892 578.44 €</b>	<b>1 143 089.67 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>83 885.73 €</b>			<b>334 396.96 €</b>		<b>250 511.23 €</b>

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le même jour relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser : **88 478.34 € en dépenses d'investissement**

**137 007.31 € en recettes d'investissement**

4° Décide d'annuler les crédits suivants :

5° Vote à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

<b>BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017</b>	<b>2018-05D N 7.1</b>
--	-----------------------

Après avoir examiné le Compte Administratif de la Commune de l'exercice 2017 et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement, le conseil Municipal après en avoir délibéré,

✓ **Décide à l'unanimité** d'affecter le résultat de fonctionnement du budget principal de la Commune de l'exercice 2017 comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017</b>	
---	--

<b><u>Résultat de fonctionnement</u></b>	
--	--

A - Résultat de l'exercice 2017	+ 82 874.26 €
B - Résultat antérieur reporté 2016	+ 251 522.70 €
C - Résultat à affecter	+ 334 396.96 €

<b><u>Solde d'exécution de la section d'investissement</u></b>	
--	--

D - Solde d'exécution cumulé d'investissement :	- 132 414.70 €
E - Solde des restes à réaliser	+ 48 528.97 €
F - Besoin de financement	83 885.73 €
<b>AFFECTATION</b>	<b>334 396.96 €</b>
1) Affectation en réserves 1068 en investissement	83 885.73 €
2) Report en fonctionnement <i>Ligne 002 du budget primitif 2018</i>	250 511.23 €

<b>BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018</b>
--

<b>2018-06D N 7.1</b>
-----------------------

Madame la Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2018 du budget principal ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses et Recettes équilibrées à: 723 696,23 €

Section d'investissement :

Dépenses et Recettes équilibrées à: 578 212,73 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- ✓ **D'adopter** le budget primitif 2018 du budget principal ainsi présenté par Madame la Maire.

<b>BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017</b>
--

<b>2018-07D N 7.1</b>
-----------------------

Madame la Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'établir la liste des subventions qui seront attribuées dans l'année 2018. Elle donne la parole à Mme DEMAIL-SOUCHET pour présenter les montants qui seraient attribués.

Mme DEMAIL-SOUCHET rappelle les critères d'attribution qui avaient été mis en place l'année dernière, ceci afin d'être plus clair dans la répartition de l'enveloppe donnée aux Associations:

- La priorité est donnée aux associations communales et les écoles recevant des enfants d'ARS (MFR, collèges, lycées)
- Subvention de base pour les associations communales : 100€
- Transparence des comptes (bilan financier fourni) (cadre de dotation de financement publique)
- Prise en compte des subventions indirectes éventuelles (locaux mis à disposition, énergie, temps agents, prêts de salle, aides diverses ...)
- Intérêts pour Ars et ses habitants : participation à l'activité et au dynamisme du village (manifestations, permanences, portes ouvertes, expositions ...)
- Nombre d'adhérents
- Demande de subvention formulée

Les associations qui bénéficient du versement d'une subvention communale sont les suivantes :

DESIGNATION	MONTANT
ACCA	250.00 €
APE	250.00 €
Ars Coin Lecture	350.00 €
Association des viticulteurs	0.00 €
Coopérative scolaire	200.00 €
Club de Gym volontaire	250.00 €
Club du lundi	250.00 €
Club du lundi - rencontres intergénérationnelles	350.00 €
Club Photos d'Ars	250.00 €
U.S.D.D.R. (Foot)	400.00 €
<u>Hei Hinano</u>	0.00 €
<u>Créarscrap</u>	250.00 €
Comité des Fêtes d'Ars	0.00 €
Marché de Printemps	250.00 €
Yoga	200.00 €
MFR de <u>Cherves Richemont</u>	100.00 €
MFR de <u>Triac-Lautrait</u>	50.00 €
Diverses	1600.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 000.00 €</b>

La ligne diverses a été augmentée pour pouvoir répondre à des subventions exceptionnelles demandées en cours d'année. Ces demandes seront étudiées au cas par cas.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- ✓ **Décide** de verser les sommes prévues pour le 1er Septembre de l'année en cours.

**BUDGET PRINCIPAL : CREANCES ETEINTES N°1****2018-08D N 7.10**

Madame la Maire fait part à l'assemblée d'un courrier de la trésorerie de Cognac municipale en date du 31 janvier 2018 faisant état de titres irrécouvrables malgré la mise en œuvre de toutes les mesures de recouvrement obligatoires. Madame la Trésorière demande que ces titres fassent l'objet d'une créance éteinte. Ces recettes irrécouvrables s'élèvent pour un montant total de 2 327,62 euros et concernent des loyers du commerce de boucherie pour l'année 2016.

Ces créances éteintes correspondent à des créances dont l'extinction a été prononcée par le tribunal de commerce d'Angoulême le 18 janvier 2018 dans le cadre d'une clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

✓ **Décide** de prendre en compte ces produits pour une somme de 2 327,62 euros et d'imputer cette somme à l'article 6542 "Créances éteintes" du budget principal 2018.

**AMENAGEMENT DE BOURG RD 147 : ENTREE NORD COTE COGNAC - TRANCHE 1 -  
DEMANDE DE SUBVENTIONS****2018-09D N 7.5**

Madame la Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de traverse du bourg par la route départementale n°147 (RD 147) et la mise en valeur des espaces publics et des paysages de la commune d'Ars ; étude étendue à un aménagement global du bourg.

Un premier secteur a été identifié comme étant prioritaire, il s'agit du secteur Nord du bourg, coté Cognac et la zone entrée cœur de village. Le projet consiste en une mise en valeur de l'entrée Nord du bourg tant avec un volet paysager qu'un volet sécurité pour les voitures, vélos et pour les piétons avec déplacement de l'abri bus actuel.

Les carrefours ont été volontairement mis en valeur ; une seule entrée au lieu de 2 actuellement sur le carrefour de l'espace de la salle des fêtes enfin il est prévu un trottoir qualitatif dès que le tissu du bâti se resserre.

Madame la Maire présente au conseil municipal le plan de financement qui s'établirait de la manière suivante :

Dépenses		Recettes	
Travaux HT	394 181.15 €	DETR (hors terrassement) - 35 %	114 778.33 €
Maitrise œuvre HT	15 924.92 €	DSIL	80 000.00 €
Enfouissement éclairage (participation SDEG)	15 100.00 €	Fonds de concours Voirie Département	46 000.00 €
Enfouissement communication électronique (participation SDEG)	21 100.00 €	Amendes de police Département	20 000.00 €
TVA (20 %)	82 021.21 €	Schéma du bâti centre bourg Département	15 000.00 €
		Emprunt	170 527.74 €
		TVA (20 %)	82 021.21 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>528 327.28 €</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>528 327.28 €</b>

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- ✓ **Approuve** le projet de travaux d'aménagement de bourg secteur Nord énoncé ci-dessus ;
- ✓ **Approuve** le plan de financement tel que détaillé ci-dessus ;
- ✓ **Autorise** Madame La Maire et/ou ses adjoints à solliciter une subvention dans le cadre de la D.E.T.R 2018 ainsi que les autres subventions tels que détaillé dans le plan de financement ci-dessus ;
- ✓ **Autorise** Madame La Maire et/ ou ses adjoints à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

<b>DEMANDE DE SUBVENTION POUR RESTAURATION PORTE DU TABERNACLE EGLISE SAINT MACLOU D'ARS</b>	<b>2018-10D N 7.5</b>
--	-----------------------

Madame la Maire rappelle au conseil municipal le vol de la porte du tabernacle de l'église d'Ars, porte classée au titre des monuments historiques. Cette porte a été prise avec d'autres objets de valeur lors d'un cambriolage en 1989.

Le tabernacle se trouve au niveau du retable dans le chœur au-dessus de l'autel.

Madame la Maire indique que cette porte pourrait être restaurée et que des subventions existent pour cette restauration.

Après consultation auprès de différents artisans, elle propose de retenir l'entreprise pour un montant de travaux de 4 074.00 € HT soit 4 888.80 € TTC

Le plan de financement du projet serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Montant <u>estimé</u> H.T des travaux -	4 074.00 €	Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) (45%)	1 833.30 €
T.V.A (20 %)	814.80 €	Conseil Départemental de la Charente (25%)	1 018.50 €
		Autofinancement	1 222.20 €
		T.V.A (20 %)	814.80 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>4 888.80 €</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>4 888.80 €</b>

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ✓ **Approuve** la restauration de la porte du tabernacle de l'église
- ✓ **Sollicite les subventions** auprès des différents partenaires comme énoncés ci-dessus pour la restauration de la porte du tabernacle de l'église
- ✓ **Approuve le plan de financement ainsi énoncé**
- ✓ **Autorise Madame la Maire ou ses adjoints** à signer tous documents relatifs à ces demandes et ce dossier

<b>TRAVAUX REMPLACEMENT MENUISERIES SALLE POLYVALENTE PETITE SALLE : VALIDATION TRAVAUX</b>	<b>2018-11D N 7.5</b>
---	-----------------------

Monsieur Thierry LACOMBE rappelle aux membres du conseil municipal les travaux de remplacement des menuiseries et du plafond de la salle polyvalente déjà réalisés. Ces travaux ont bénéficié de certificat d'économie d'énergie (CEE) dans le cadre du partenariat de Grand Cognac avec Certinergy et de sa labellisation territoire à énergie positive.

Afin de poursuivre et d'améliorer les économies d'énergie de la salle polyvalente, il indique que ces travaux pourraient être complétés par le remplacement des menuiseries de la petite salle de la salle des fêtes.

Après consultation auprès de différentes entreprises, il propose de retenir l'entreprise BIRON pour un montant de travaux de 12 681.00 € HT soit 15 217.20 € TTC

Le plan de financement pour ces travaux serait le suivant :

Montant estimé pour ces travaux :	12 681.00 € HT soit 15 217.20 € TTC
Certinergy :	9 764.37 €
Autofinancement :	5 452.83 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- ✓ **Approuve et valide** les travaux de remplacement des menuiseries de la petite salle de la salle des fêtes ;
- ✓ **Approuve** le plan de financement tel que détaillé ci-dessus ;
- ✓ **Autorise** Madame La Maire et/ ou ses adjoints à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**MATERIEL : ACQUISITION D'UNE TONDEUSE AUTOPORTEE****2018-12D N 3.1**

Monsieur Thierry LACOMBE, 3ème adjoint, rappelle aux membres du Conseil Municipal la nécessité de remplacer la tondeuse autoportée de la commune afin d'éviter des coûts de réparation devenus trop importants étant donné l'ancienneté de ce matériel.

Il présente les différents devis reçus de la part de 3 entreprises. L'achat d'une tondeuse autoportée neuve est privilégié avec reprise de l'ancienne.

M. LACOMBE propose de retenir l'entreprise Espaces Motocultures pour l'acquisition d'une tondeuse autoportée de marque ISEKI pour un montant 17 896.80 € TTC.

Concernant la reprise, il indique que Monsieur JOUSSON Eric s'est engagé à la reprendre en l'état pour un montant de 1 000.00 € TTC.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- ✓ **Accepte** l'acquisition d'une tondeuse autoportée de marque ISEKI selon le devis présenté par l'entreprise Espaces Motocultures pour un montant de 17 896.80 € TTC;
- ✓ **Prends note** que la reprise de l'ancienne s'élève à 1 000.00 € TTC et s'effectuera selon les modalités indiquées ci-dessus;
- ✓ **Autorise** Madame la Maire et / ou Monsieur T. LACOMBE, 3ème adjoint à signer tous les documents relatifs à cet achat.

**PERSONNEL : CREATION POSTE AGENT DE MAITRISE****2018-13D N 4.1**

Madame la Maire informe le conseil municipal qu'elle a soumis à la commission administrative paritaire du 1<sup>er</sup> mars 2018 la promotion d'un agent de la commune par la voie de la promotion interne. Ce dossier a reçu un avis favorable et l'agent sera inscrit sur la liste d'aptitude du Centre de gestion de la Charente, session 2018.

Compte tenu des missions déjà exercées par cet agent en plus de son sérieux et de son engagement et qui correspondent à ce grade, elle propose la création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1er mai 2018 afin de pouvoir nommer l'agent.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ✓ **Décide** de la création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1er mai 2018
- ✓ **Précise** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2018

**CREATION AIRE DE LAVAGE COLLECTIVE : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR PHASE TRAVAUX****2018-14D N 1.1**

Monsieur Michel AMIAUD, 1er Adjoint au Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération du 22 février 2017 et le projet de création d'une aire de lavage collective à destination des viticulteurs porté par la commune.

Ce projet a reçu les accords de financements sollicités à savoir les concours financiers de l'Agence de l'eau (38 600 €) et du GAL Ouest Charente – Pays du Cognac (crédits européens LEADER de 20 000 €).

Une consultation a été lancée avec des critères de sélection définis dans le cahier des charges.



Il indique que la commission « appel d'offres et ouverture des plis » s'est réunie et que l'analyse des offres a classé l'entreprise SARL FREDON Régis en première position. C'est elle qui a obtenu le plus de points.

Le montant des travaux serait de 79 252.44 € HT soit 95 102,93 € TTC.

Afin de financer ce projet, il sera nécessaire de recourir à un emprunt. Le montant à emprunter serait de 54 000 euros. Plusieurs banques seront consultées.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ✓ **Décide** de retenir l'entreprise SARL FREDON Régis selon l'offre présentée ci-dessus ;
- ✓ **Valide** le lancement de la phase travaux pour l'aire de lavage collective ;
- ✓ **Autorise Madame le Maire** ou ses adjoints à signer toutes les pièces relatives à ce projet.
- ✓ **Autorise** le Maire et/ou ses adjoints à signer le contrat de prêt à intervenir ainsi que toutes les pièces nécessaires à cet emprunt tel que cité ci-dessus.

Séance levée à 21H00

Affiché en Mairie le **29 janvier 2018**

**La Maire**  
**Hélène TOURNADRE**

**FEUILLET DE CLOTURE****Liste des délibérations :**

- 2018-03D : Budget principal - Approbation compte de gestion exercice 2017  
 2018-04D : Délibération du Conseil Municipal sur le compte administratif - budget principal communal 2017  
 2018-05D : Budget principal : affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017  
 2018-06D : Budget principal : vote du budget primitif 2018  
 2018-07D : Vote de l'attribution des subventions - Année 2018  
 2018-08D : Finances : budget principal : créances éteintes n°1/2018  
 2018-09D : Aménagement de bourg RD 147 : entrée nord côté Cognac - tranche 1 - demande de subventions  
 2018-10D : Demande de subvention pour restauration porte du tabernacle église Saint-Maclou d'Ars  
 2018-11D : Travaux remplacement menuiseries salle polyvalente petite salle : validation travaux  
 2018-12D : Matériel : acquisition d'une tondeuse autoportée  
 2018-13D : Personnel : création poste agent de maîtrise  
 2018-14D : Création aire de lavage collective : choix de l'entreprise pour phase travaux

**Membres du Conseil Municipal :**

<b>AMIAUD</b>	Michel	
<b>BASSON</b>	Yoann	
<b>BEAUDUIN</b>	Frédéric	
<b>BONNET</b>	Jacky	
<b>COLIN</b>	Jacky	
<b>DEMAIL-SOUCHET</b>	Stéphanie	
<b>DUCHENE</b>	Laurent	Excusé - pouvoir à M. AMIAUD
<b>HUBERT</b>	Muriel	Excusée
<b>JOURDAIN</b>	Xavier	Excusé - pouvoir à T. LACOMBE
<b>LACOMBE</b>	Thierry	
<b>LAGARDE</b>	Michèle	
<b>LAVILLE</b>	Hubert	
<b>ROY</b>	Philippe	Excusé
<b>TOURNADRE</b>	Hélène	
<b>TROQUEREAU</b>	Véronique	Excusée